

À Mesdames et Messieurs

- les membres des collèges communaux et provinciaux
- les Président(e)s des CPAS
- les Président(e)s d'intercommunales
- les Président(e)s des associations chapitre XII

Objet : Fonction publique locale – Formation du personnel des niveaux A1 et A1sp – Prolongation de la sélection des candidats intéressés - Critères aménagés

Mesdames, Messieurs,

A la suite de ma circulaire du 6 mars 2023 qui clôturait au 12 juin 2023 la procédure de réception des candidatures, des places sont encore disponibles.

Aussi, le Comité d'accompagnement a décidé, d'une part, de prolonger les délais d'inscriptions jusqu'au 11 juillet 2023 à 16h et de revoir, en partie, les critères de sélection pour participer à la formation.

Au lieu de disposer d'une ancienneté comprise entre 8 ans au moins et 14 ans, le candidat doit disposer d'une ancienneté comprise entre 6 ans au moins et 14 ans au plus à la date de l'inscription de la formation.

Par ailleurs, il est proposé de donner accès à la formation aux membres du personnel qui ne sont pas titulaires des échelles A1 ou A1sp mais qui font fonction de A1 ou A1sp et qui disposent d'une ancienneté minimale de 8 ans à la date de l'inscription à la formation. La double condition doit être remplie pour être éligible.

Pour rappel, aux termes de la Circulaire du 27 mai 1994 précitée, « l'ancienneté d'échelle permettant l'évolution de carrière est limitée à la durée des services accomplis dans une fonction analogue dans le secteur public ou dans le secteur privé subventionnable (hôpitaux, maisons d'éducation, de repos, d'accueil et de soins) ».

Les dossiers de candidature doivent parvenir à inemap@ulb.be à l'attention de Madame Aktas pour le 11 juillet 2023 à 16h au plus tard.

Les dossiers de candidature déjà introduits auprès de l'INEMAP ne doivent plus être à nouveau soumis.

Toutes les candidatures reçues seront traitées au terme de cette prolongation.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux
Et de la Ville



Christophe COLLIGNON

Contacts

Le Service Public de Wallonie Intérieur et Action sociale est à votre disposition :

- Département des politiques publiques locales
Direction des Ressources humaines des pouvoirs locaux
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Jambes (Namur)
- Courriel : ressourceshumaines.interieur@spw.wallonie.be
- Site web : <https://interieur.wallonie.be/ressources-humaines>
- Tél. 081/32.37.43